

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 4 novembre 2011, une note d'information relative à l'augmentation de capital de la société AUTO HALL, par Conversion optionnelle des dividendes exceptionnels, pour un montant maximum global de 118 000 000 Dh.

Cette augmentation de capital est réservée aux détenteurs d'actions AUTO HALL à la veille du détachement du coupon (le 16/11/2011).

Les principales caractéristiques des titres à émettre sont :

- Nombre maximum d'actions à émettre : 1 484 277 actions
- Valeur nominale : 10 Dh par action
- Prix de souscription : 79,5 Dh par action
- Prime d'émission : 69,5 Dh par action
- Date de jouissance : 1^{er} Janvier 2011
- Ligne de cotation : 1^{ère} ligne

La période de souscription sera du 21 novembre 2011 au 20 décembre 2011 inclus.

Un extrait de ladite note sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

Par ailleurs, la note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
 - A tout moment au siège social d'AUTO HALL;
 - A tout moment auprès d'Attijari Finances Corp. ;
 - Sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

Contact CDVM:

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/043/2011

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières